

SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARGENTIÈRE

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL n° 07-2019-06-18-11
**Portant modification et désignation des membres
du comité consultatif de la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche**

Le Préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 à L. 332-10 et R. 332-15 à R. 332-17 ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n02018-686 du 1^{er} août 2018 modifiant diverses dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement relatives à la protection de la nature ;

VU le décret n° 2018-964 du 8 novembre 2018 redéfinissant le périmètre et la réglementation de la réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche ;

VU l'arrêté ministériel du 16 mars 1998 fixant les modalités de constitution du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche (RNNGA) ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 13 juin 2018 portant désignation des membres du comité consultatif de la RNNGA pour l'année 2018 ;

VU la délibération du comité départemental de spéléologie de l'Ardèche en date du 12 juin 2016 désignant ses représentants au comité consultatif de la RNNGA ;

VU la domination des représentants de la Confrérie des bateliers de l'Ardèche au comité consultatif de la RNNGA en date du 18 juin 2017 ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de LE GARN (GARD) en date du 11 décembre 2017 désignant ses représentants au comité consultatif de la RNNGA ;

VU la délibération du comité syndical de l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) versant de l'Ardèche en date du 9 janvier 2018 désignant ses représentants au comité consultatif de la RNNGA ;

VU la demande de démission M. Jean-Louis BREDAUT, Conseiller municipal de la commune de BIDON, en date du 5 mars 2018 ;

VU la décision du conseil d'administration de la fédération départementale de pêche de l'Ardèche en date du 25 mai 2018 désignant ses représentants au comité consultatif de la RNNGA.

SUR PROPOSITION des secrétaires généraux des préfectures de l'Ardèche et du Gard;

ARRÊTENT:

ARTICLE 1^{er} : Le comité consultatif de la réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement.

Il est consulté sur le projet de plan de gestion. Il peut demander au gestionnaire de la réserve naturelle la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

ARTICLE 2 : Le préfet de l'Ardèche ou son représentant est président de cette instance. Le préfet du Gard ou son représentant, en est le vice-président.

ARTICLE 3 : La composition du comité consultatif est fixée ainsi qu'il suit :

***Département de l'ARDECHE :**

◆ **REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

◆ Un représentant élu du Conseil régional de la région Auvergne – Rhône-Alpes ou son suppléant ;

◆ **titulaire** : Mme Christine MALFOY, Conseillère départementale du canton de BOURG-SAINT-ANDEOL ;
suppléant : M. Pascal TERRASSE, Conseiller départemental du canton BOURG-SAINT-ANDEOL ;

◆ **titulaire** : M. Laurent UGHETTO, Conseiller départemental du canton de VALLON-PONT-D'ARC ;
suppléant : M. Jean-Pierre CONSTANT, Conseiller départemental du canton d'AUBENAS 1 ;

◆ **titulaire** : M. Pascal BONNETAIN, Président de l'Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche ;
suppléant : M. Yves CHARMASSON, représentant l'Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche ;

◆ **titulaire** : M. André VERMOREL , Maire de BIDON ;
suppléant : Mme Brigitte DUMARCHE, Conseillère municipale de BIDON ;

◆ **titulaire** : Mme Marie-José JOUVE , Conseillère municipale de LABASTIDE-DE-VIRAC ;
suppléant : M. Vincent ADRIAENS , Conseiller Municipal de LABASTIDE-DE-VIRAC ;

◆ **titulaire** : M. Jacques GIRAUD, Adjoint au Maire de SAINT-MARCEL-D'ARDECHE ;
suppléant : M. Jean-Luc MARTIN, Conseiller Municipal de SAINT-MARCEL-D'ARDECHE ;

◆ **titulaire** : Mme Christine MALFOY , Maire de SAINT-MARTIN-D'ARDECHE ;
suppléante : Mme Marie-Christine TERUEL , Conseillère municipale de SAINT-MARTIN-D'ARDECHE ;

◆ **titulaire** : M. Didier BOULLE, Maire de SAINT-REMEZE ;
suppléant : M. Pierre LASCOMBE, Conseiller municipal de SAINT-REMEZE ;

- ♦ titulaire : M. Pierre PESCHIER Maire de VALLON-PONT-D'ARC ;
suppléant : M. Yves CHARMASSON, Conseiller municipal de VALLON-PONT-D'ARC ;

☞ Département du GARD :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ♦ titulaire : Mme Catherine EYSSERIC, Conseillère régionale de la région OCCITANIE ;
suppléante : Mme Nelly FRONTANAU, Conseillère régionale de la région OCCITANIE ;
- ♦ titulaire : Mme Cathy CHAULET, Conseillère départementale du canton de BARJAC ;
suppléant : M. Jacky VALY, Conseiller départemental du canton de BARJAC ;
- ♦ titulaire : M. Alain CHENIVESSE, Maire d'AIGUEZE ;
suppléant : M. Rémi PEROLLET-DUFOUR, Adjoint au Maire d'AIGUEZE ;
- ♦ titulaire : Mme Geneviève CASTELLANE, Maire de LE GARN ;
suppléante : Mme Odile MARÇAIS, Adjointe au Maire de LE GARN.

♦ REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE PROTECTION DE LA NATURE ET AUTRES ORGANISMES CONCERNÉS :

→ Associations agréées de protection de l'environnement :

- ♦ titulaire : M. Pierre DARNOUX, représentant la Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche ;
suppléant : M. Jacques AURANGE, représentant la Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche ;
- ♦ titulaire : M. Raymond TERNAT, représentant la Fédération départementale des chasseurs du Gard ;
suppléant : M. Alain AVIGNON, représentant la Fédération départementale des chasseurs du Gard ;
- ♦ titulaire : M. René RARD, représentant la Fédération départementale de pêche de l'Ardèche ;
suppléant : M. Philippe ZAMMIT, représentant la Fédération départementale de pêche de l'Ardèche ;
- ♦ titulaire : M. Stéphane JOUVE, représentant la Fédération départementale de pêche du Gard ;
suppléant : M. Jean-Paul BELOT, représentant la Fédération départementale de pêche du Gard ;
- ♦ titulaire : M. Frédéric JACQUEMART, Président de la FRAPNA Ardèche ou son représentant ;
suppléant : Pas de suppléant désigné ;
- ♦ titulaire : M. Frédéric JACQUEMART, représentant la section gardoise de la Société de protection de la nature Languedoc-Roussillon ou son représentant ;
suppléant : Pas de suppléant désigné ;
- ♦ titulaire : M. Bruno RAOUX, représentant la Ligue pour la Protection des Oiseaux AUVERGNES-RHONE-ALPES ;
suppléant : M. Michel MURE, représentant la Ligue pour la Protection des Oiseaux AUVERGNES-RHONE-ALPES ;

→ Autres organismes :

- ♦ titulaire : M. Laurent UGHETTO, Président de l'Agence de développement touristique de l'Ardèche ;
suppléant : M. Gil BREYSSE, Directeur de l'Agence de développement touristique de l'Ardèche ;
- ♦ titulaire : M. Francis ROULETTE, représentant le Syndicat de défense des propriétaires des Gorges de l'Ardèche ;
suppléant : M. André MONTMARD, représentant le Syndicat de défense des propriétaires des Gorges de l'Ardèche ;
- ♦ titulaire : M. Ugo MAGNANI, Président de la Confrérie des bateliers de l'Ardèche ;
suppléante : M. Yan LAHOUSSE, Vice-président de la Confrérie des bateliers de l'Ardèche ;
- ♦ titulaire : M. Sébastien PAPILLAULT, Président de la Fédération départementale des Loueurs d'embarcations de l'Ardèche ;
suppléante : Mlle Adeline PESCHIER, représentant la Fédération départementale des Loueurs d'embarcations de l'Ardèche ;
- ♦ titulaire : M. Frédéric CHANDELIER, représentant la Fédération française du naturisme ;
suppléant : M. Vincent DESMIER, représentant la Fédération française du naturisme ;
- ♦ titulaire : M. Guillaume VERMOREL, représentant le Comité départemental de spéléologie de l'Ardèche ;
suppléant : M. Thierry MARCHAND, représentant le Comité départemental de spéléologie de l'Ardèche ;
- ♦ titulaire : Mme Claudette BEAUMES, Présidente du Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Ardèche ;
suppléant : M. Michel SERVE, représentant le Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Ardèche ;
- ♦ titulaire : M. Claude PESCHIER, représentant le Comité départemental de canoë-kayak de l'Ardèche ;
suppléante : Mme Bernadette LAMY, représentant le Comité départemental de canoë-kayak de l'Ardèche.

♦ REPRÉSENTANTS DES ADMINISTRATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

- ♦ le Directeur départemental des Territoires de l'Ardèche « Service environnement » ou son représentant ;
- ♦ le Directeur départemental des Territoires de l'Ardèche « Direction des Entités Territoriales » ;
- ♦ le Directeur départemental de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations de l'Ardèche « Service jeunesse, vie associative et sportive » ou son représentant, accompagné du directeur du CREPS Alpes-Vivarais ou son représentant ;
- ♦ le Directeur départemental de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations du Gard « Mission sports, accueil de loisirs » ou son représentant ;
- ♦ le Colonel commandant le Groupement de gendarmerie de l'Ardèche ou son représentant ;
- ♦ le Directeur de l'agence Drôme-Ardèche de l'Office national des forêts ou son représentant ;
- ♦ le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours de l'Ardèche ou son représentant ;
- ♦ le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement AUVERGNE-RHONE-ALPES ou son représentant ;

- ◆ le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement OCCITANIE ou son représentant ;
- ◆ le Directeur régional des affaires culturelles AUVERGNE- RHONE-ALPES ou son représentant ;
- ◆ le Directeur régional des affaires culturelles de la région OCCITANIE ou son représentant.

◆ PERSONNALITÉS SCIENTIFIQUES :

- ◆ Mme BARDISA Marie, Conservatrice de la Grotte Chauvet ;
- ◆ M. Gilbert COCHET, Professeur agrégé de biologie ;
- ◆ M. Michel RAIMBAULT, Professeur d'histoire-géographie ;
- ◆ M. Stéphane JAILLET, Ingénieur de recherche au CNRS.

◆ PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

- ◆ M. Philippe BARTH, Musée d'ORGNAC-L'AVEN ;
- ◆ M. Julien ROCHETTE, Président de l'association des guides nature labellisés ;
- ◆ M. Damien LETURDU, Comité départemental de montagne et d'escalade de l'Ardèche ;
- ◆ M. Jean-Paul MANDIN, Société botanique de l'Ardèche ;

ARTICLE 4 : Le mandat des membres du comité consultatif est fixé pour 5 ans. Toute modification des membres devra être portée à la connaissance du préfet de l'Ardèche dans les meilleurs délais.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté inter-préfectoral du 13 juin 2018 portant désignation des membres du comité consultatif de la RNNGA.

ARTICLE 6 : Les secrétaires généraux des préfectures de l'Ardèche et du Gard et le sous-préfet de LARGENTIERE sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Ardèche et du Gard et dont copie sera adressée à chacun des membres désignés, ci-dessus, et à la présidente du Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche.

Fait à PRIVAS, le 18 JUIN 2019

Le préfet de l'Ardèche,


Françoise SOULIMAN

Fait à NIMES, le 17 JUIN 2019

Le préfet du Gard,


Didier LAUGA

